

Direction générale des services financiers aux entreprises et des mesures fiscales

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE L'ENTREPRISE

Étape de la demande

PRÉADMISSIBILITÉ

Nom de l'entreprise requérante

Titre de la production

DÉCLARATION DE L'ENTREPRISE

Le soussigné, président ou représentant autorisé de l'entreprise requérante :

- Déclare que l'entreprise requérante détient les droits d'auteur dans la production et tous droits et options nécessaires au développement, à la production, à la représentation et à l'exploitation de la production, de même que le contrôle de la production; dans le cas d'une coproduction, l'entreprise québécoise détient la majorité de ces droits et contrôle la production.
- Déclare que l'entreprise requérante respecte et respectera en tout temps pendant la production les normes sanitaires en milieu de travail COVID-19 de la CNESST, en vigueur pour le secteur de la production audiovisuelle, et qu'elle possèdera en tout temps les déclarations des équipes sur le plateau de tournage, incluant les comédiens/réalisateurs déclarés, confirmant qu'ils suivent et suivront en tout temps ledit guide en vigueur pour le secteur de la production audiovisuelle.
- Déclare que le tournage de la production n'a pas encore débuté.
- Déclare que le tournage de la production a et aura lieu exclusivement en territoire québécois.
- Si l'entreprise requérante emploie 50 personnes ou plus : déclare qu'elle respecte les obligations qui s'appliquent à elle en vertu de la Charte de la langue française quant à la francisation de l'entreprise, et qu'à cet égard elle possède les certificats ou attestation requis, le cas échéant, ou qu'elle en est exemptée. Par ailleurs, l'entreprise requérante ne figure pas à la liste des entreprises pour lesquelles l'Office de la langue française a refusé de délivrer une attestation, ou dont il a suspendu ou annulé une attestation ou un certificat. Cette déclaration de l'entreprise requérante est essentielle pour l'octroi de toute subvention ou la conclusion de tout contrat avec la SODEC.
- Autorise la SODEC à collecter et à utiliser tout renseignement nécessaire à l'analyse et au traitement du dossier de l'entreprise requérante, ainsi qu'à discuter et à dévoiler lesdits renseignements ou partie de ceux-ci à toute personne ou entité, incluant toutes entités gouvernementales et tout participant financier confirmé ou envisagé et expert mandaté par la SODEC, à laquelle la SODEC juge nécessaire de les transmettre dans le cadre de l'analyse et du traitement dudit dossier. Ces personnes et entités sont autorisées à discuter et à dévoiler à la SODEC tout renseignement se rapportant à l'entreprise requérante et à son dossier.
- Autorise la SODEC et ses mandataires à utiliser les renseignements collectés par ces derniers relativement au dossier de la société à des fins d'études, de recherches ou de statistiques sur les industries culturelles, et à transmettre ces renseignements ou partie de ceux-ci sous forme de données agrégées, si elle le juge à propos, à d'autres personnes et organismes publics ou privés poursuivant ces mêmes fins, tels que l'Institut de la statistique du Québec.
- Autorise la SODEC à rendre publique (via son site Internet ou autres médias), si jugé pertinent par la SODEC et sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, toute information relative aux productions soutenues, dont notamment le titre de la production, le nom de la société de production et le montant de l'aide.

- S'engage à aviser sans délai la SODEC de tout changement aux documents soumis et à en présenter le détail par écrit.
- Déclare avoir pris connaissance du programme d'aide temporaire dans le secteur audiovisuel (cinéma et télévision) et de son volet 2 – Volet pilote temporaire (interruption de tournage en raison de la COVID-19) et que les documents au soutien de la demande et la production sont conformes au programme.
- Déclare que l'entreprise requérante n'est impliquée dans aucun litige réel ou potentiel, poursuite judiciaire, requête du gouvernement et n'a aucun jugement rendu contre elle et non satisfait; de même, qu'elle n'est pas reconnue ou sur le point de reconnaître son insolvabilité en vertu de toute loi sur la faillite ou pour le bénéfice de ses créanciers et n'est l'objet d'aucune saisie ou procédure d'exécution contre ses actifs.
- S'engage à conserver cette déclaration originale signée dans ses dossiers, lequel engagement est réputé accepté du seul fait de transmettre cette déclaration numérisée dûment signée à la SODEC. L'entreprise requérante reconnaît que la reproduction numérique de cette déclaration signée ou de tout document qui pourrait être joint à son soutien (si applicable), possède la même valeur juridique que la version originale en format papier et qu'elle peut être déposée en preuve afin d'établir son contenu.

Je déclare et garantis par la présente que tous les renseignements et documents soumis dans le cadre de cette demande sont exacts, véridiques et complets.

Signature du président ou du représentant autorisé

Date

(Nom en lettres moulées)

(Titre du signataire)